

## COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

### COMPTE-RENDU

Réunion du 21 octobre 2011

Président : Monsieur Jean-Claude FRECON Président (sénateur de la Loire)  
Rapporteurs : Madame Brigitte BELLOC Rapporteur  
Monsieur Pierre BERTINOTTI Rapporteur

#### Rappel de l'ordre du jour

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.....	3
2 – Bilan définitif de la collecte 2011.....	3
3 - Projet de modernisation de la collecte « HOMERE ».....	4
4 - Groupe de travail sur le RIL.....	5
5 - Communes franchissant le seuil de 10 000 habitants.....	5
6 - Enquête « Famille et logement ».....	6
7 - Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire.....	6
8 - Perspectives d'évolution du recensement à moyen terme.....	6

## Liste des participants

### Présents

Marie-Christine	ALEXANDRE	Insee
Brigitte	BELLOC	Rapporteur de la commission
Pierre	BERTINOTTI	Rapporteur de la commission
Marie-Hélène	BOULIDARD	Personnalité qualifiée de la CNERP
Gwennaëlle	BRILHAULT	Insee
Nicole	CADENEL	Insee
Chantal	CASES	Institut national d'études démographiques
François	CLANCHÉ	Insee
Jean-Philippe	DAMAIS	Mairie de Fontenay aux roses
Michel	EHRHART	Min agriculture de l'alimentation de la pêche et de la ruralité
Wilfrid	FAUCHER	Mairie de Limoges
Jean-Claude	FRECON	Président de la commission
Michel-Henri	GENSBITTEL	Personnalité qualifiée de la CNERP
Dominique	GUEDES	Insee
Henriette	LANTIN	Cnis
Philippe	LOUCHART	IAU ÎdF
Monique	MERON	Insee
Andrée	RABILLOUD	Amrf
Annick	SOULIGNAC	Insee

### Excusés

Mohamed	AMINE	Observatoire du Cnfpf
Odile	BOVAR	Datar
Pascal	BUCHET	Association des maires de France
Caroline	CAVADINI	Secrétariat d'état d'outre mer
Olivier	CREPIN	Assemblée des communautés de France
Gérard-François	DUMONT	Personnalité qualifiée de la CNERP
François	HÉRAN	Ined
Marie-Hélène	KEROUANTON	Datar
Bettina	KNAUTH	Eurostat
Christophe	LEFORT	Syndicat des directeurs généraux des collectivités locales
Jean-François	RAPIN	Association nationale des élus du littoral
Guy	VAXELAIRE	Mairie de La Bresse

## Documents présentés

[Résultats de l'enquête menée auprès des coordonnateurs et des agents recenseurs](#)

[Résultats de l'enquête menée auprès des correspondants RIL](#)

[Collaboration Insee - Collectivités locales dans la constitution des RIL](#) - Diaporama

[Calcul des populations légales des communes franchissant le seuil de 10 000 habitants - RP 2009](#) - Diaporama

[Harmonisation des Outils et Modernisation du Recensement](#) - Diaporama

[L'enquête Famille et logements : quelle diffusion aux communes ?](#) - Diaporama

En ouverture de la séance, le président présente les nouveaux membres de la commission et fait la liste des présents, des absents excusés ou non.

Le président regrette que plusieurs associations d'élus n'aient toujours pas désigné de représentants.

Il remercie l'ensemble des participants de leur présence, et passe à l'ordre du jour

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 4 avril 2011.

**Le président** soumet le projet de compte rendu de la réunion précédente à l'approbation des membres de la commission.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 2. Bilan définitif de la collecte 2011

**Mme Cadenel** présente les résultats d'un questionnaire électronique transmis aux coordonnateurs communaux et aux agents recenseurs pour recueillir leur avis .

8 111 communes étaient concernées par le recensement : 5 133 réponses ont été reçues soit un taux de 63 %.

80 % des coordonnateurs communaux sont des agents communaux. Ce taux passe à 97% dans les grandes communes.

16 % des coordonnateurs communaux signalent des difficultés de recrutement des agents recenseurs et plus particulièrement dans les grandes communes.

37 % des coordonnateurs communaux considèrent que l'enquête associée « Famille logement » représente une surcharge importante ou très importante de travail, notamment dans les grandes communes où le taux passe à 52 %.

Les coordonnateurs communaux sont satisfaits dans leur quasi totalité de leurs relations avec le superviseur de l'Insee.

27 % des agents recenseurs ont répondu au questionnaire soit 6 300 réponses. Les femmes représentent les deux tiers des réponses. 30 % des agents recenseurs qui ont répondu sont des agents communaux, 31 % des chômeurs et 12 % des retraités. 40 % ont déjà une expérience du recensement.

L'occurrence des difficultés rencontrées par les agents recenseurs croît avec la taille de la commune : 5 % dans les petites communes et 24 % dans les grandes. La disponibilité des habitants et l'accès aux logements figurent parmi les principales difficultés rencontrées.

Ce questionnaire n'a pas révélé de problèmes majeurs. Le travail de recensement est globalement apprécié par les agents recenseurs.

Les résultats de cette enquête seront diffusés aux coordonnateurs communaux.

À l'issue d'un débat, la commission propose de mettre sur le site internet de la Cnerp les principaux enseignements de cette enquête.

**Mme Bouldard** suggère que l'enquête soit enrichie, pour les années à venir, de questions relatives aux moyens matériels dont disposent les coordonnateurs communaux et les agents recenseurs.

### 3. **Projet de modernisation de la collecte « Homere »**

Ce projet a pour objectif l'Harmonisation des Outils et la Modernisation du Recensement (Homere). Il s'agit de faire de la collecte par internet et de moderniser les outils à la disposition des agents recenseurs.

**M. Guédès** fait une présentation de l'état d'avancement du projet. L'étude préalable est terminée et le choix de l'Insee s'est finalement porté sur le scénario « simple » (cf. présentation scénarios réunion Cnerp du 4 avril 2011)

L'agent recenseur continuera à travailler avec des documents papier, et n'aura pas d'information à intégrer dans un système d'informations. Pour les communes qui le souhaitent, il sera informé par sms des réponses reçues par internet de façon à ce qu'il puisse mettre à jour son carnet de tournée.

**Le président** fait préciser que dans tous les cas les communes seront informées en temps réel par l'Insee des réponses envoyées par internet.

Les ménages qui répondent par internet seront identifiés par les informations qui figurent sur le questionnaire et que l'agent recenseur devra reporter: numéro d'IRIS, rang d'adresse et rang de logement.

À la suite d'une première série de tests, le remplissage du questionnaire sur internet ne semble pas poser de problèmes particuliers aux ménages.

Le principal changement pour les ménages réside dans l'utilisation possible d'internet. Outre un meilleur accès aux seules questions qui concernent le ménage, il n'y aura plus de rendez-vous à prendre pour le retrait du questionnaire.

L'agent recenseur proposera un code et un mot de passe pour accéder à internet. Après quelques jours, l'agent recenseur reprendra contact si le ménage n'a pas répondu par internet. Il sera averti par sms des réponses par internet.

Le coordonnateur communal disposera d'une application unique de suivi de la collecte partagée avec l'Insee. Il pourra suivre l'avancement de la collecte en temps réel. Il devra traiter les éventuelles réponses internet mal identifiées ou en doublons.

Le système permettra une meilleure communication entre les différents acteurs de la collecte.

Des tests seront organisés pendant l'enquête annuelle de recensement 2012. Une quinzaine de communes réparties en six régions seront testées, soit environ 40 000 ménages concernés.

Les travaux de conception et de développement seront poursuivis en 2012. Le calendrier de déploiement est reporté d'un an. Une répétition générale aura lieu en 2013 avant un lancement France entière prévu pour 2014.

**M. Gensbittel** et **Mme Cases** s'interrogent sur les différences de réponses lors d'une enquête bimodale (papier, internet).

**M. Louchart** s'interroge sur le risque de « bidonnage » des réponses par internet.

**M. Guédès** fait remarquer que les biais existent dans tous les cas quelles que soient les modalités de la collecte. Les réponses aux questions servant au calcul de la population légale seront tout particulièrement vérifiées.

**M. Clanché** indique qu'aucun pays utilisant le système bimodal de réponse n'a connu de biais significatifs.

**Mme Bouldard** souligne l'intérêt de la mise en place de l'outil de gestion, notamment pour les coordonnateurs communaux.

À la question de **M. Faucher** sur l'équipement des agents recenseurs, **M. Guédès** précise que le projet a été abandonné pour des raisons de coût.

#### 4. Groupe de travail sur le RIL

**Mme Boulidard** rappelle les quatre objectifs du groupe de travail :

- Élaborer le cadre et le contenu d'une enquête sur l'organisation des collectivités locales dans le domaine de la gestion du RIL ;
- Élaborer un document de référence commun aux collectivités locales et à l'Insee ;
- Proposer des améliorations à moyen terme du mode d'élaboration du RIL ;
- Échanger sur les modalités de diffusion du RIL.

L'enquête a été réalisée en décembre 2010 par voie électronique : 444 des correspondants RIL ont répondu soit 50 % du total des communes concernées.

Une synthèse des résultats sera diffusée par voie électronique aux élus des communes concernés et à leur correspondant avant la fin 2011.

Au premier trimestre 2012 un manuel sera rédigé par l'Insee avec l'aide des membres du groupe de travail. Son plan, présenté lors de la réunion, a été largement approuvé par les membres de la commission : le manuel devrait répondre aux questions que se posent effectivement les personnes en charge du RIL dans les communes.

La diffusion est prévue pour l'automne 2012.

**Le président** remercie **Mme Boulidard** et les membres du groupe pour la qualité de ce travail.

A noter, concernant le RIL, la parution d'un décret en juin 2011 qui prévoit une tarification pour la mise à disposition des données (suite de ce qui était prévu dans l'arrêté de 2009).

**M. Faucher** souhaite avoir des informations sur les modalités de tarification du RIL. Il demande en particulier quels tarifs seront appliqués aux collectivités comme les intercommunalités ou les départements qui voudraient disposer des RIL des communes situées dans leur périmètre.

**M. Clanché** indique que les communes disposent gratuitement du RIL. Les autres collectivités devront s'acquitter auprès de l'Insee d'un tarif de mise à disposition de 150€ plus 1,5€ par Iris demandé.

**M. Damais** souhaite que soit établie une liste de ceux qui peuvent avoir accès au RIL.

**M. Clanché** précise que l'arrêté de 2009 indique ceux qui peuvent disposer des informations contenues dans le RIL.

**M. Louchart** souhaite que les agences d'urbanisme puissent avoir accès au RIL.

**Le président** présente **M. Blanc**, inspecteur général de l'Insee, chargé de conduire un audit d'efficience sur le recensement.

#### 5. Communes franchissant le seuil de 10 000 habitants

**18 communes ont franchi le seuil des 10 000 habitants en 2011.**

**Mme Brihault** présente le dispositif du calcul des populations légales des communes franchissant le seuil des 10 000 habitants. Il s'agit de trouver une méthode hybride pour estimer la population des ménages entre la méthode des petites communes et celle des grandes communes.

**Mme Belloc** s'interroge sur les problèmes de communication pour les communes qui connaissent une baisse de population à la suite du changement de méthode.

**M. Clanché** précise que 2 ou 3 communes seraient concernées. Elles feront l'objet d'une information spécifique et personnalisée, avec une visite du directeur régional.

**Le président** souligne la difficulté à expliquer aux maires d'une façon générale les variations de population liées à des changements de méthode.

## 6. Enquête « Famille et logement »

**Mme Meron rappelle les caractéristiques de** l'enquête « Famille et logement », première enquête associée au recensement de la population nouvelle formule. Il s'agit de mettre à jour les données sur la famille et la fécondité et d'accorder une attention toute particulière aux familles recomposées et aux multi résidences.

365 000 questionnaires ont été collectés dans 1 439 communes. Le taux de réponse des communes sollicitées et celui des ménages sont très bons, respectivement 93 % et 84 %.

Il est prévu un retour aux communes qui ont participé à l'enquête sur des sujets qui les intéressent. Quatre thèmes seraient retenus : les familles de la commune, les enfants dans la commune, les personnes âgées, la population étrangère ou d'origine étrangère. Les résultats seraient établis en utilisant la méthode des petits domaines.

Plusieurs remarques ont été formulées par des membres de la commission sur les informations restituées aux communes, en particulier sur les données jugées sensibles dont il faudra adapter la présentation à la taille de la commune.

**M. Clanché** souhaite recueillir toutes les réactions utiles pour la restitution aux communes avant la fin de l'année.

**M. Clanché** signale la demande de la commune de Carhaix Plouguer dans le Finistère de réaliser une enquête sur la pratique de la langue bretonne à l'occasion du recensement. Conformément aux textes en vigueur, l'Insee a vérifié l'opportunité locale d'un tel questionnaire. Il reste au comité du label du CNIS à se prononcer début décembre.

## 7. Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire

**Rappel : le rapport du groupe de travail doit être rendu à l'automne 2012.**

**Mme Cases** qui copréside le groupe avec **M. Frécon**, rappelle que le nombre de questions doit être stable, que la pertinence des nouvelles questions doit se vérifier à moyen terme, et que le nouveau questionnaire doit respecter les normes de comparabilité internationale. Il pourrait être opérationnel en 2014 ou plus tard pour certaines questions, sous réserve d'avoir été testé en 2013.

Le groupe composé de 12 membres fonctionne sur la base d'auditions portant sur les thèmes : famille et multi résidence, emploi et chômage, formation et qualification, logement, mobilité et origines, déplacements, santé et dépendance.

**Le président** précise que ce groupe s'est réuni à trois reprises. Les trois premières séances ont porté respectivement sur l'organisation à mettre en place, sur le thème famille/multi résidence, puis sur le thème emploi/chômage.

Cinq réunions sont programmées et il faudra certainement une ou deux séances supplémentaires avant de remettre le rapport final à l'automne 2012.

## 8. Perspectives d'évolution du recensement à moyen terme

**M. Clanché** fait état d'un bilan positif pour l'Insee des nouvelles modalités du recensement depuis 2004 et du partenariat avec les communes. La connaissance annuelle des populations légales est appréciée des communes même si parfois l'Insee doit répondre à des demandes d'explications. Un dispositif complet de diffusion des données a été mis au point. Il doit encore être approfondi.

Le coût du recensement est de l'ordre de 54M€ par an pour l'Insee, dont la dotation de 21M€ versée aux communes, les dépenses liées à l'acquisition des données, l'impression des documents et la communication pour 6M€, la rémunération du personnel de l'Insee pour 20M€, et diverses dépenses de déplacements, de formation, de rémunération des enquêteurs auprès des communautés, d'achat de matériel...

Le coût du recensement pour les communes dépasse le montant de la dotation versée par l'Insee.

Le coût global du recensement augmente proportionnellement à la population, soit environ 200 000€ par an. Ce coût se situe dans la moyenne internationale. Le coût est de 40\$ par habitant aux États-Unis, de 1€ en France et de quelques centimes d'euros dans les pays où le recensement s'appuie sur des registres.

L'Insee souhaite assurer la soutenabilité du recensement dans un contexte d'augmentation des coûts et de réduction des moyens.

Parmi les pistes évoquées figure le projet Homere avec un objectif de diminution de coût.

S'y ajoute le projet Rorcal, réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées, dont l'objectif est de faciliter le travail d'expertise du RIL confié aux communes, d'améliorer la mise à jour automatique du RIL à l'Insee et de mieux utiliser les données de la taxe d'habitation et celles issues des cadastres.

À plus long terme l'Insee souhaite s'engager sur la construction d'un répertoire statistique des logements sur la base de données fiscales sur l'ensemble de la France. Sa mise à jour annuelle serait automatique. Il permettrait d'améliorer la qualité du RIL.

L'Insee envisage également de mettre en place le dépôt postal d'au moins une partie des questionnaires. L'agent recenseur aura toujours un rôle primordial dans la vérification de l'exhaustivité de l'enquête et dans la collecte des questionnaires.

L'Insee pourrait diminuer la taille des enquêtes annuelles de recensement si l'évolution du nombre de logements mesurée par le répertoire statistique des logements suit les résultats obtenus par le recensement. La part annuelle de 8 % dans les grandes communes pourrait être ramenée à 6 % ou 4 %. Dans les petites communes le recensement aurait lieu tous les 7 ou 8 ans au lieu de 5 ans.

Ces innovations supposeraient des modifications législatives.

En réponse à une question sur les rapports entre le RIL qui continuera à exister, et le répertoire statistique des logements, **M. Clanché** précise que le RIL profitera du répertoire statistique, et que peut-être les informations sur les logements permettront de mieux cibler les enquêtes. L'idéal pour le statisticien est de construire le plan de sondage sur le logement plutôt que sur l'adresse. Une évolution du plan de sondage à l'étage est à l'étude.

**Le président** propose de fixer au **10 mai** la date de la prochaine réunion.

*La séance est levée à 17h.*